

Questions orales

Quant au jugement de la Cour suprême du Canada dans l'affaire des contrôleurs de la circulation aérienne, il enlève à la grève beaucoup de son efficacité, il faut bien le dire, et peut, par la même occasion, rendre l'arbitrage beaucoup plus fréquent. Si un comité parlementaire est formé, le ministre envisagerait-il d'y renvoyer la question de l'amélioration des méthodes d'arbitrage dans la Fonction publique? Il me semble en effet que la situation peut donner lieu à un recours de plus en plus fréquent à l'arbitrage dans le règlement de différends ou de questions relatives aux rapports entre les fonctionnaires et leur employeur.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Je suis plutôt d'accord en partie avec le député de Nepean-Carleton. Il y a sans doute moyen d'améliorer le recours à l'arbitrage. Nous en étudions sans cesse la possibilité, de même que celle d'améliorer les autres mesures prévues dans la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Je consulte actuellement mes collègues à ce sujet. Mais, quant au jugement de la Cour suprême du Canada, il me semble qu'il confirme simplement l'intention des parlementaires, qui sont probablement nombreux à avoir été ici en 1967 lorsque la loi a été adoptée et que le processus de désignation a été établi.

* * *

[Français]

LE COMMERCE

ON DEMANDE SI DES MODIFICATIONS À LA POLITIQUE SUR LES CONTRÔLES D'IMPORTATION DE LA CHAUSSURE AU CANADA SONT PRÉVUES

M. Marcel Ostiguy (Saint-Hyacinthe-Bagot): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Commerce international). Devant les nombreuses instances qui ont été faites par les ministériels et par l'industrie canadienne de la chaussure, est-ce que le ministre peut informer la Chambre s'il entrevoit, et quand, des modifications à la politique actuelle sur les contrôles d'importation de la chaussure au Canada?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, nous prendrons une décision sur la question de la chaussure pendant la dernière semaine de juin ou la première de juillet, après la Conférence fédérale-provinciale des ministres du Commerce, laquelle aura lieu à Ottawa le 21 juin.

● (1450)

ON DEMANDE SI UNE ANNONCE RELATIVE À L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE SERA FAITE AVANT L'AJOURNEMENT D'ÉTÉ

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire. Est-ce que le ministre peut garantir à la Chambre aujourd'hui qu'une annonce concernant l'industrie de la chaussure sera faite avant un ajournement de la Chambre des communes et quand les parlementaires sont ici et non pas après leur départ?

[Traduction]

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, mes collègues ministériels nous

ont déjà demandé de faire une déclaration avant que le Parlement ne s'ajourne. J'ai bon espoir qu'une fois que j'aurai discuté avec mes homologues provinciaux diverses questions, notamment celle de la chaussure, nous serons en mesure de faire une déclaration et ce, avant la fin de la session.

[Français]

ON VEUT SAVOIR SI UNE ANNONCE RELATIVE À L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE SERA FAITE AVANT L'AJOURNEMENT D'ÉTÉ

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ce n'est pas un espoir que je cherche, je cherche un engagement. Est-ce que nous pouvons avoir un engagement aujourd'hui à l'effet qu'il n'y aura pas dans le cas de la chaussure, comme nous l'avons vu dans le cas de VIA Rail, une annonce après l'ajournement de la Chambre des communes?

[Traduction]

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Je le répète, madame le Président, c'est notre leader à la Chambre qui décide de l'activité des ministériels à la Chambre. Je vais lui en parler. Nous espérons prendre une décision d'ici à ce que la session prenne fin.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA STRATÉGIE INDUSTRIELLE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Celui-ci a affirmé qu'un nouveau budget était en cours de préparation. Il sait sans doute que le déficit de l'ordre de 21 milliards de dollars enregistré dans le secteur manufacturier a provoqué la perte de 200,000 emplois et que cela coûte 1,000 dollars par an à chaque homme, femme et enfant au Canada. Le ministre voudrait-il nous dire aujourd'hui si dans le nouveau budget le gouvernement abandonnera sa stratégie catastrophique axée sur les mégaprojets d'exploitation des ressources pour favoriser une stratégie orientée vers le secteur manufacturier et partant, vers la relance économique et la création d'emplois?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je voudrais préciser que je n'ai pas annoncé directement ou indirectement qu'un nouveau budget était en voie de préparation. Lorsqu'une décision sera prise à ce sujet, elle sera annoncée à la Chambre, bien entendu.

J'invite le député à consulter le document déposé en même temps que le budget, intitulé «Le développement économique du Canada dans les années 80», qui énonce la stratégie économique du gouvernement. S'il étudie attentivement ce document, il s'apercevra que le secteur manufacturier a reçu un appui non négligeable à titre d'élément important de la croissance et du développement futurs de l'économie canadienne. Pour cette raison, je ne crois pas que le député nous demande de faire autre chose que ce que nous faisons déjà dans le cadre de notre stratégie du développement économique.